



REGIONAL CATALAN
 Architecte et urbaniste
 1/2500
 Saint-Marcel | Les Granges
 5

**COMMUNE DELEGUEE
 DE SAINT MARTIN DE BELLEVILLE**
 Département de la Savoie
Plan Local d'Urbanisme
 anteaingroup

Zonage PLU
 Limite des zones
 Agricole (A)
 Urbain (UA)
 Urbain (D)
 Urbain (E)
 Urbain (G)
 Urbain (S)
 Urbain (Z)
 Cadastre
 Bâti dur
 Bâti léger
 Bâti non cadastré
 Parcelle cadastrale
 Lieux-dits

Prescriptions
 Chalet d'alpage
 Lac de faible importance (L122-12)
 Emplacement Réserve (L151-41)
 Zone humide (L 121-23 R.121-4 5°)
 Arrêté préfectoral de protection de biotope
 Périmètre d'application du PPRNP
 Périmètre de protection immédiat et rapproché de captage AEP
 Secteur comportant une orientation d'aménagement et de programmation (L151-6)
 Bâtiment agricole abritant des animaux
 Restaurant d'altitude
 Autre
 Cours busés des torrents

Signification des noms de zones
Zones Urbaines
 UA : zone d'habitat ancien
 UA-1 : zone d'habitat ancien réservée au développement touristique
 UD : zone d'extension en continuité des villages
 UD-1 : zone d'extension en continuité des villages réservée au développement touristique
 UE : zone d'équipements publics et collectifs
 UG : zone urbaine des Granges
 USM : zone urbanisée correspondant à la station des Menuires
 USM-1 : zone urbanisée correspondant à la station des Menuires réservée au développement touristique
 USV : zone urbanisée correspondant à la station de Val Thorens
 UZ : zone artisanale de stockage et d'entrepotage des Menuires
Zones A Urbaniser
 1AU : zone à urbaniser des Granges
 1AU (a,b,c,e,f,g,h,i,j,k) : zone à urbaniser localisées en continuité des villages
Zones Agricoles
 A : zone agricole
 AP : zone agricole protégée correspondant aux zones agricoles stratégiques du SCOT Tarentaise-Vanoise
 AS : zone agricole support du domaine skiable en hiver
 ASf : zone agricole en dehors du domaine skiable gravitairement accessible destinée à la pratique du ski de fond en hiver
 AG : zone agricole correspondant à l'emprise du golf de Saint-Martin-de-Belleville
 ASG : zone agricole support du domaine skiable en hiver et correspondant à l'emprise du Golf
 APS : zone agricole protégée support du domaine skiable en hiver
 APSf : zone agricole protégée destinée à la pratique du ski de fond en hiver
 ASFG : zone agricole correspondant à l'emprise du golf de Saint Martin et destinée à la pratique du ski de fond en hiver
Zones Naturelles
 N : zone naturelle
 NS : zone naturelle support du domaine skiable en hiver
 NSF : zone naturelle en dehors du domaine skiable gravitairement accessible destinée à la pratique du ski de fond en hiver
 NSC : zone naturelle correspondant à une aire de camping aux Menuires
 N-ent : zone naturelle qui correspond à la zone naturelle préservée de la Vallée des Encombes, le Vallon du Lou et les rives du torrent des Encombes au droit du village de Villarenger
 NSM : zone naturelle où sont autorisés les terrains pour la pratique de sports de loisirs motorisés
 NSCmeC : zone naturelle comprise dans le domaine skiable encadrant le développement du sommet de la Cime de Caron

Indice "r" : zone à risque fort, inconstructible (PPRNP)